



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 21 mars 2024

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : Mme Marion Villars

La Présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h18 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie les personnes présentes.

1. Appel

Excusés

Bertez Bruno
Bezençon Marina
Chappuis Miguel
Cloux Gilles
Jaccard Julien
Légeret Camille
Légeret Vincent

Pautz Geoffroy
Pichonnat Denis
Re Mauro
Ruch Thierry

Absents

Berner Frédéric
Chappuis Jacques
De Almeida Fernandes Flavio

La Présidente procède à l'assermentation de M. Jeremy Genton et Mme Marie-Charlotte Genton.

Présents : 27	Excusés : 11	Absents : 3	Total : 41
---------------	--------------	-------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2023
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal no 1/2024 – Demande de crédit d'investissement de CHF 133'000.00 TTC pour le passage au LED et à la télégestion de l'éclairage public
6. Préavis municipal no 2/2024 – Demande de crédit d'exécution de CHF 730'000.00 TTC pour la réfection de quatre chemins communaux dans le cadre des améliorations foncières
7. Préavis municipal no 3/2024 – Demande de crédit d'investissement de CHF 116'000.00 pour la rénovation du cimetière communal
8. Préavis municipal no 4/2024 – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 18'000.00 pour la sécurisation de l'accès à la toiture et pour la rénovation des locaux dans les combles de l'ancien collège
9. Divers et propositions individuelles
- 10.

Résultats : **OUI : 25** **NON : 0** **Abstentions : 1**

La Présidente passe au vote. *L'ordre du jour est accepté avec 26 voix.*

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023

Page 2 : M. Michel Jaquier demande la correction suivante : « Mme Carol Gachet donne quelques informations sur la construction de l'immeuble à la rue du Village **27**. »

Page 7 : M. Michel Jaquier demande la correction suivante : « En contrepartie, la commune devait s'occuper de **faucher** une partie de la parcelle. »

La Présidente passe au vote.

Résultats : **OUI : 24** **NON : 0** **Abstentions : 2**

La Présidente ne vote pas. Le procès-verbal est accepté avec 24 voix.

3. Communications de la Présidente

Entre décembre 2023 et mars 2024, il y a eu une votation fédérale qui a mobilisé beaucoup de monde à Montpreveyres. Tous les résultats sont publiés au pilier public et dans le journal local. Le dépouillement s'est bien passé. Elle remercie les citoyens de la commune pour leur participation.

4. Communications de la Municipalité

M. Philippe Thévoz : Il excuse Mme Carol Gachet qui est retenue ce soir. La Municipalité a souvent été interpellée par rapport aux trous présents sur les routes. Il y a eu beaucoup d'eau, de gel et le passage de nombreux véhicules lourds. En général, du goudron froid est utilisé pour boucher les trous, mais en cette saison, il ne tient pas. Un devis a été demandé pour la pose de tacons, mais pour cela, il faut préalablement enlever des matériaux en place. Malheureusement, le goudron de la rue du Village contient des éléments qui doivent être traités spécialement à Berne. Cela renchérit considérablement le travail. La solution provisoire est de remplir les trous avec du goudron chaud. Ces travaux ont engendré une dépense urgente extrabudgétaire de 30'000 CHF. Il s'ensuivra un rafraichissement de ces trous avec du goudron liquide et du gravillon afin de colmater les trous. Comme les centrales de goudron ne redémarreraient que vers le 20 février, la Municipalité a dû mettre des panneaux « trous en formation » en attendant. Aucun accident n'a été enregistré.

La construction de l'immeuble à la rue du Village arrive à son terme et la Municipalité a pu en profiter pour construire un nouvel arrêt de bus, soit un nouveau quai avec une partie surélevée. Le nouvel abribus en bois est désormais éclairé. Il reste à faire le marquage et à signer une servitude d'usage qui sera inscrite au Registre foncier.

Un autre chantier a démarré à la rue du Village. La Municipalité est contente que des travaux soient enfin entrepris sur ce bâtiment du centre du village. Ces travaux risquent d'engendrer des perturbations et des nuisances aux alentours. La Municipalité s'assurera que toutes les mesures soient prises pour sécuriser la circulation des véhicules et des personnes sur la rue du Village.

À la voirie, M. Ivar Zwahlen va remplacer progressivement Mme Évolène Guignet qui a trouvé un emploi en lien avec sa passion du cheval. Du côté de l'administration, suite à l'annonce du départ de M. Christophe Péclard, Mme Yvette Carbonnato a été engagée à 50% dès le 1^{er} avril. Une étudiante en science politique a été engagée également pour 6 mois à 40 %. Elle a pour mission de développer une stratégie pour modérer le trafic et diminuer les nuances sonores dues à la route de Berne.

M. Mathieu Villet : Il transmet les informations concernant le développement urbain à la place de Mme Carol Gachet. Il revient sur l'étude d'Urbaplan. Une bonne partie du village pourrait être en zone 30 km/h. Cette étude propose également des solutions pour éviter le trafic parasite résultant de la route de Berne. Une discussion a également eu lieu sur la possibilité de mettre le quartier de la Mellette en zone 30 km/h. Le Conseil va bien évidemment être consulté sur ces différents éléments.

Le 27 avril 2024 a lieu une séance participative aux Balances à propos de l'urbanisme. Il invite les conseillers à venir y participer, particulièrement aux membres de la commission d'urbanisme qui seront invités à discuter sur les éléments abordés à cette soirée.

M. Claude Küng : A la déchetterie, une quantité importante de branches est souvent déposée le soir ou à midi, après la fermeture de la voirie. La Municipalité donnera des indications au Conseil de juin concernant la gestion du problème d'accès aux déchets verts. Il rappelle que les propriétaires qui mandatent une entreprise pour l'élagage, la taille des arbres et arbustes ne peuvent en aucun cas les évacuer sur le site de la déchetterie.

La presse a été mise en place pour le plastique et le carton. La base béton a été effectuée par une entreprise et la charpente en bois est l'œuvre des employés communaux. Cette presse va permettre d'économiser de la place dans la benne. Un ancien lampadaire a été récupéré au chemin de la Mellette et installé à la déchetterie.

La borne hydrante du chemin des Bossons a été mise hors service lors de la fuite d'eau chez M. David Mellioiret. La Municipalité s'est aperçue que le système de purge de la borne était défectueux. L'eau ne sortait pas aux

sorties et la borne a donc dû être remplacée. Lors du contrôle annuel, la borne de l'abribus a été déclarée défectueuse et elle sera changée prochainement.

Dans le village, quatre lampadaires ne fonctionnent plus. Le nécessaire sera fait prochainement. La dernière intervention de Stucki date du 15 février.

5. Préavis municipal n° 1/2024 – demande de crédit d'investissement de CHF 133'000.- TTC pour le passage au LED et à la télégestion de l'éclairage public

La Municipalité souhaite apporter un complément d'informations. M. Claude Küng indique que la Municipalité a revu la copie du préavis 2023 et a décidé de présenter un préavis afin de rénover le parc d'éclairage public. Le préavis mentionne l'efficacité, les avantages, la modernisation des installations afin d'optimiser au maximum les dispositifs en termes d'économie d'énergie et de programmer les luminaires, et la réduction de la consommation d'énergie. L'éclairage du village est vétuste. L'entreprise Stucki a dû enlever le plexiglas de certains luminaires car il tombait. Deux luminaires supplémentaires vont être installés au chemin de l'Église et deux autres luminaires doivent être changés pour cause de sécurité car ils sont rouillés à la base. La mise en conformité des quatre armoires est nécessaire, car la commune est dans l'obligation de faire la séparation entre l'éclairage public et l'alimentation en électricité des bâtiments communaux. Il donne quelques informations sur les différents types de luminaires nommés dans le préavis.

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Eric Dewarrat, rapporteur, lit le rapport de la commission d'urbanisme. La commission relève, entre autres :

- L'efficacité énergétique est au centre de la Stratégie Énergétique Vaud 2050 de l'État de Vaud et le passage au LED entre dans le Plan Energie et Climat Communal (PECC) auquel souscrit la Commune.
- Le prix de l'électricité ne cesse d'augmenter depuis 2 ans. Le coût de l'éclairage public en 2023 était de CHF 6'660.40, un record, et l'entretien des luminaires était de CHF 3'461.55, soit un total de plus de CHF 10'000.-.
- Avec la modernisation des installations prévues, une économie de plus de 50% sera réalisée grâce à la faible consommation des ampoules LED et à la diminution d'intensité durant les heures creuses de la nuit. Cela permettra aussi d'épargner la quasi-totalité des coûts d'entretien durant les 10 prochaines années. De plus, les économies réalisées pourraient facilement atteindre les CHF 8'000.- par année sans compter avec la hausse du prix de l'électricité et de l'inflation.

La commission soutient le préavis, mais propose les amendements suivants :

- Par souci d'économie, la commission propose de renoncer aux 19 têtes de luminaires semblables à celles d'aujourd'hui (Rue du Village) d'un montant de CHF 7'752.-.
- Et propose également de renoncer aux 10 supports de décoration de Noël (télégestion uniquement) d'un montant de CHF 3'347.-.

M. Sébastien Perrin, rapporteur, lit le rapport de la commission de durabilité. La commission relève, entre autres :

- La consommation électrique annuelle de l'éclairage public de 2023 se monte à CHF 6'640.-, avec des coûts annuels d'entretien de CHF 3'461.- soit un coût total annuel de CHF 10'101.-.
- Les coûts annuels avec le nouvel éclairage LED et la télégestion restent comparables à la situation actuelle, garantissant une transition financièrement viable.
- La technologie LED permettra de réduire la consommation électrique d'au moins 50%, diminuant ainsi les coûts d'électricité annuels. Le passage aux ampoules LED s'inscrit dans la stratégie énergétique 2050 de la Confédération qui vise à réduire la consommation d'énergie pour s'éclairer, se chauffer et se déplacer.
- La télégestion permettra d'ajuster de manière flexible l'intensité lumineuse de chaque candélabre en fonction des saisons, du trafic, et de s'adapter aux changements réglementaires, optimisant ainsi l'utilisation de l'énergie.

La commission de durabilité recommande l'acceptation du préavis.

M. Fabrice Weber, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances. La commission relève, entre autres :

- Sur la base des nouveaux développements technologiques, une modernisation des installations d'éclairage public existants semble nécessaire dans notre commune. La recherche de l'efficacité énergétique est un objectif cantonal pour atteindre les réductions d'énergie prévues.
- L'avantage financier n'est pas prévu pour la prochaine décennie. Avec la modernisation des installations demandées, entre la faible consommation des ampoules LED et la diminution d'intensité durant les heures creuses de la nuit, une économie annuelle de CHF 6'000.- à 8'000.- est à prévoir, sachant qu'il n'y aura que de très faibles coûts d'entretien.

La commission des finances recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion sur les amendements.

M. Mathieu Villet indique que les options supplémentaires font partie du préavis et que sans ces options, le préavis tient la route. Au niveau de l'intégration urbanistique, sans ces options, le visuel ne sera pas terrible. La Municipalité veut garder une homogénéité au niveau urbanistique et propose de rejeter les amendements proposés par la commission d'urbanisme.

M. Nicolas Saugy indique que la commission d'urbanisme n'avait pas accès aux photos. Comme il est prévu de changer tous les luminaires, la commission s'est dit qu'il n'était pas pertinent d'avoir cette homogénéité. Au vu du nombre de préavis proposés lors de ce conseil, la commission s'est dit que toute économie était bonne à prendre. L'homogénéité ne lui paraissait pas pertinente.

M. Dominique Spoerry demande la durée de l'amortissement.

M. Mathieu Villet répond qu'il y a l'amortissement comptable qui sera fait sur 30 ans et un amortissement financier qui sera fait sur un retour sur investissement sur 15 ans. Cela dépendra du prix de l'électricité.

Mme Maria Spoerry demande si tous les lampadaires vont être gris, car actuellement ils sont rouges.

M. Stucki répond que les lampadaires vont rester rouges.

M. Michel Jaquier demande si, dans le prix, le coût d'un coup de peinture sur les lampadaires qui ne seront pas changés, est prévu.

M. Claude Küng répond que cela n'est pas prévu dans le devis, mais que ce point peut être discuté.

M. Marc Mostacci demande si la télégestion est utilisée dans d'autres communes. Il demande également à être renseigné sur les expériences qui en résultent et sur la robustesse de la sécurité.

M. Stucki répond que les communes de Corcelles-le-Jorat et de Servion utilisent la télégestion qui fonctionne très bien. Au niveau de la sécurité, rien ne peut être garanti.

M. François Villars demande si le réseau est connecté au réseau internet.

M. Stucki répond que c'est le cas et que l'entreprise Schröder se charge de sécuriser les données.

M. Sébastien Perrin indique que la commission de durabilité avait envisagé de faire des amendements. Finalement, elle s'est rétractée car après avoir effectué des calculs sur un amortissement sur 20 ans, la différence de prix était de CHF 650.- par année de plus pour les CHF 10'000.- supplémentaires.

M. Jeremy Cloux demande s'il est question de lampadaires intelligents. Il y voit un lien avec le contrôle sur la population du concept controversé des villes 15 minutes portée à l'agenda 2030 des Nations Unies et il rend l'assemblée attentive à cela.

M. Stucki répond que oui.

M. Jean-Marc Ruiz indique qu'avec les led, des informations peuvent être reçues mais pas émises.

M. Philippe Thévoz indique qu'il a eu de bons retours des syndicats qui ont mis en place de la télégestion dans leur commune.

M. Marc Mostacci demande s'il y a des coûts de maintenance.

M. Claude Küng répond que c'est à la demande.

M. Stucki répond également qu'à Mézières, en 2014, des lampadaires ont été installés. Aucune intervention n'a été faite depuis et les lampadaires sont garantis pendant 10 ans.

M. Nicolas Saugy indique que la télégestion a été présentée à la commission d'urbanisme comme étant un réglage personnalisé. Étant sensible à la pollution lumineuse, il pense que ce système va pouvoir affiner cet

élément. Si par hasard, la commune se faisait hacker, il serait toujours possible de revenir à une télégestion manuelle au pied des poteaux. Il pense donc que la télégestion est pertinente et trouve dommage de se séparer de cette option. Ensuite, il demande l'avis de M. Stucki sur l'économie des CHF 7'000.- sur les têtes de luminaires.

M. Stucki répond que les têtes de luminaires impliquant un supplément de CHF 7'000.- ont été proposées pour rester dans le même design qu'actuellement.

La Présidente clôt la discussion sur les amendements et passe au vote du premier amendement : *Par souci d'économie, la commission propose de renoncer aux 19 têtes de luminaires semblables à celles d'aujourd'hui (Rue du Village) d'un montant de CHF 7'752.-.*

Résultats : OUI : 5 NON : 17 Abstentions : 4

La Présidente ne vote pas. L'amendement est rejeté avec 15 voix.

La Présidente passe au vote du deuxième amendement dont le libellé est précisé : *La Municipalité renonce à la télégestion des 10 supports de décoration de Noël d'un montant de CHF 3'347.-.*

Résultats : OUI : 10 NON : 9 Abstentions : 7

La Présidente ne vote pas. L'amendement est accepté avec 10 voix.

La Présidente passe au vote du préavis tel qu'amendé après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 21 NON : 3 Abstentions : 2

La Présidente ne vote pas. Le préavis amendé est accepté avec 21 voix.

6. Préavis municipal n° 2/2024 – Demande de crédit pour la réfection de quatre chemins communaux dans le cadre des améliorations foncières

M. Philippe Thévoz apporte quelques précisions. Il rappelle qu'en juin 2022, un crédit d'étude de CHF 65'000.- a été présenté et accepté. Aujourd'hui, la Municipalité vient avec un crédit de réalisation de la réfection des quatre chemins concernés : chemin de l'Épinette, chemin des Bossons, chemin de la Chérard et la liaison route de Riau et Mollie-Baudin. Des subventions importantes sont données par la Confédération et le Canton. La Municipalité espère commencer les travaux en octobre, mais elle doit attendre l'accord du Canton et du Service forestier par rapport aux subventions avant de débiter les travaux.

La lecture du préavis n'est pas demandée. Mme Nathalie Langlois, rapporteuse, lit le rapport de la commission d'urbanisme. Dans le cadre des améliorations foncières, de généreuses subventions cantonales et forestières sont allouées pour la réfection des chemins utilisés par les exploitants agricoles et forestiers. Les subventions allouées sont comprises entre 50 et 70% des coûts. L'enveloppe des subventions sera précisée au fur et à mesure de l'avancement du projet. Le montant prévisible à charge de la Commune, après déduction des différentes subventions, s'élève à CHF 415'230.-, soit encore CHF 350'230.- à payer après avoir retranché les CHF 65'000.- du crédit d'étude. La commission d'urbanisme recommande l'acceptation du préavis.

M. Fabrice Weber, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances. Avec ce préavis, il est proposé d'entamer la 1^{ère} étape à CHF 350'230.-. A noter que le coût de l'ensemble des étapes de réfection des chemins communaux est estimé à environ 3 millions. Une attention particulière devra être faite sur le taux d'endettement et le degré d'utilisation du plafond d'endettement de la commune. Les travaux ont été adjugés à l'entreprise Frutiger SA qui a présenté l'offre la plus avantageuse. La commission des finances recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Michel Jaquier demande comment va se dérouler l'emprunt et les intérêts qu'il implique.

M. Philippe Thévoz répond qu'il faudra emprunter et qu'il faudra voir l'état de la trésorerie avant de le faire.

Mme Maria Spoerry demande si les travaux vont se faire à la suite.

M. Philippe Thévoz répond que les travaux vont passer d'un chemin à l'autre. Les chemins avec des habitations vont être favorisés.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 24** **NON : 0** **Abstentions : 2**

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 24 voix.

7. Préavis municipal n° 3/2024 – Demande de crédit d'investissement de CHF 116'000.- pour la rénovation du cimetière communal

M. Mathieu Villet indique que le cimetière est en piteux état et a besoin d'un rafraichissement. La Municipalité a reçu quelques plaintes au niveau de l'accessibilité du cimetière. Le glissement du terrain pose problème et des murs de soutènement ont été mis en place. Il y a des parties qui sont relativement neuves et d'autres plus anciennes. Les employés communaux passent énormément de temps à rendre le cimetière acceptable au niveau visuel. La Municipalité propose ce préavis en s'appuyant sur l'étude de Bobst Paysage & Jardin, qui propose un cheminement en dur et des prairies fleuries. Il y aurait un gain au niveau de la maintenance du site.

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Nicolas Saugy lit le rapport de la commission d'urbanisme. Le cimetière de Montpreveyres qui entoure l'église souffre des affres du temps ainsi que du glissement progressif du terrain. Celui-ci a été rénové pour la dernière fois en 1949. La rénovation du cimetière améliorerait l'esthétique et la qualité de l'accueil et permettrait de faciliter l'entretien par les services communaux. Une désaffectation des tombes par secteur serait également effectuée (la dernière date de 1998). La commission d'urbanisme propose les amendements suivants :

- Demander des contre-offres sur la base de l'étude réalisée par Bobst Paysage & Jardin à Yverdon-les-Bains.
- Reprendre la gestion des tombes qui ont 25 ans et plus pour les désaffecter car non prolongeables (art. 12 du Règlement communal des sépultures et du cimetière du 15 décembre 2015) et refacturer l'entretien aux familles des défunts.

La commission d'urbanisme recommande l'acceptation du préavis amendé.

Fabrice Weber, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances. Le cimetière communal souffre d'un glissement progressif du terrain, malgré les divers travaux de rénovation passés. Afin de répondre à des critères d'accueil et d'esthétique de ce lieu spirituel, tout en facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite et l'entretien par les services communaux, des travaux de réaménagement sont nécessaires. Ils seront entrepris par l'entreprise Bobst Paysage & Jardin. Au vu de l'importance des travaux, une procédure de demande de permis de construire sera effectuée par le bureau technique Gemetris SA. La commission des finances propose l'amendement suivant : l'amortissement de l'immobilisation du bilan débutera dès la mise en service complète de cette nouvelle installation sur une période de 10 ans, au lieu des 30 ans proposés par la Municipalité.

La commission des finances recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente indique que la Constitution cantonale et la Loi sur les communes prévoient une répartition des compétences entre le Conseil Général ou communal et la Municipalité. L'administration des biens communaux, l'administration du domaine public et les biens affectés au service public font partie des compétences de la Municipalité. C'est pourquoi la Présidente est empruntée s'agissant de l'amendement de la commission d'urbanisme qui est de reprendre la gestion des tombes qui ont 25 ans et plus pour les désaffecter car non prolongeables (art. 12 du Règlement communal des sépultures et du cimetière du 15 décembre 2015) et refacturer l'entretien aux familles des défunts. En effet, dans le Règlement communal sur les cimetières, il y a l'article 3 : *la Municipalité est compétente pour nommer le préposé aux sépultures, fournir ce qu'elle estime nécessaire à un ensevelissement décent lorsque le défunt n'a laissé, en Suisse ou à l'étranger, ni parents, ni connaissances qui se chargent des formalités consécutives au décès et de décider de la désaffectation d'un ou de plusieurs secteurs du cimetière et procéder aux avis au public et personnes concernées conformément aux articles 70 et suivants du Règlement des sépultures et des pompes funèbres.* Il n'est de ce fait pas possible de faire passer au vote un amendement qui n'est pas de la compétence du Conseil Général. Si la commission tient à ce qu'une désaffectation soit effectuée, elle peut déposer un postulat allant dans ce sens lors d'une prochaine séance du Conseil et invitant la Municipalité à faire un rapport et une proposition au Conseil. Cet amendement n'est donc pas recevable et ne peut pas être soumis au vote.

Le premier amendement est également non recevable car c'est une compétence municipale. La Présidente s'étonne que cet élément émane de la commission d'urbanisme et non de la commission des finances, car c'est un élément plus financier qu'urbanistique. Elle demande à la commission de s'exprimer sur ce point.

Mme Nathalie Langlois explique que la commission a été surprise de la présence d'une seule offre dans le préavis et non de plusieurs. Elle indique également qu'au vu de l'état de certaines tombes, personne ne vient se recueillir. C'est pourquoi le deuxième amendement a été proposé.

M. Mathieu Villet répond qu'il est question d'une étude dans ce préavis et non d'une offre. Il précise que la désaffectation des tombes doit se faire par zone et non par tombe. Il y a de la place pour les vingt à trente prochaines années au minimum. Pour la Municipalité, il n'est donc pas nécessaire de désaffecter les tombes. Refacturer les frais aux familles des défunts n'est pas envisageable. Le chef du Service de la voirie de Lutry, qui est en train de désaffecter tout une partie de leur cimetière, a été contacté à ce sujet et a assuré que cela ne se faisait pas. Rien n'est indiqué dans la loi.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Nicolas Saugy précise que la commission d'urbanisme n'a aucune intention de recréer un règlement. La commission ne savait pas quelle forme donner à cet élément. Elle ne voulait pas que la rénovation des tombes à la charge de la commune soit une entrave à l'acceptation de ce préavis. Effectivement, ce lieu se trouve dans un lieu exceptionnel. Il mérite d'être mis en valeur. Malgré le prix, ce préavis tenait à cœur à la commission.

M. Mathieu Villet répond que la Municipalité avait pensé à facturer ces frais aux familles, mais elles pourraient refuser de payer. Les tombes très penchées seront uniquement redressées.

M. Michel Jaquier a remarqué que la plantation d'un séquoia était prévue dans le cimetière. Il déconseille ces arbres car ils sont souvent foudroyés et ils grandissent très vite.

M. Nicolas Saugy indique qu'après consultation avec les membres de la commission d'urbanisme, la décision de suivre la recommandation de Mme la Présidente a été prise. Les amendements de la commission d'urbanisme sont donc transformés en recommandations.

M. Mathieu Villet répond que concernant les séquoias, il regardera avec les architectes et il remercie la commission d'urbanisme pour sa compréhension.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote de l'amendement proposé par la commission des finances : *L'amortissement de l'immobilisation du bilan débutera dès la mise en service complète de cette nouvelle installation sur une période de 10 ans, au lieu des 30 ans proposés par la Municipalité.*

Résultats : **OUI : 20** NON : 0 Abstentions : 6

La Présidente ne vote pas. L'amendement est accepté avec 20 voix.

La Présidente passe au vote du préavis tel qu'amendé après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 23** NON : 0 Abstentions : 3

La Présidente ne vote pas. Le préavis amendé est accepté avec 23 voix.

8. Préavis municipal n° 4/2024 – Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 18'000.- pour la sécurisation de l'accès en toiture et pour la rénovation des locaux dans les combles de l'ancien collège

M. David Mellioiret indique que ce préavis concerne le patrimoine immobilier de la commune. Le locataire actuel a donné sa résiliation pour le mois de décembre. Il était dans ces locaux depuis 2008. Aucuns travaux n'ont été effectués depuis. Afin de trouver un nouveau locataire, le changement de la moquette par du parquet semble nécessaire. Il y a également des infiltrations d'eau dans la toiture ainsi que des cheneaux bouchés par des plumes de pigeons. Au niveau de la sécurité d'accès à la toiture, les normes ne sont pas respectées. Il propose de mettre l'immeuble aux normes afin d'être assuré par les assurances en cas d'accident.

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Cédric Besson, rapporteur, lit le rapport de la commission ad hoc. La commission recommande d'adopter le préavis.

M. Fabrice Weber, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances. Cette demande couvre le changement de la moquette par du parquet, les travaux de peinture ainsi que le remplacement de la fenêtre en toiture et des installations de sécurité pour l'accès à la toiture. L'urgence des travaux de rénovation requis réside dans la possibilité d'adapter rapidement le loyer de ce local à la hausse en passant de CHF 700.- par mois à CHF 1'350.-, soit une augmentation de 92%, ce qui paraît a priori assez ambitieux. La commission des finances recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. François Villars demande si la Municipalité a étudié la possibilité de changer l'affectation de ce lieu en appartement. Il indique que de passer d'un loyer de CHF 700.- à un loyer de CHF 1'350.- est très ambitieux.

M. David Mellioiret répond que cette possibilité a été abordée. Pour faire un studio, le respect des normes et les travaux apporteraient plus de soucis que de bénéfices. Il précise qu'actuellement, il y a CHF 600.- pour le loyer et CHF 100.- pour les charges. La loi permet d'augmenter le loyer de 15 à 20%. De plus, depuis 2008, les charges n'ont pas changé et il est possible de les augmenter. Dans le prix du nouveau loyer, il y aurait la location d'une place de parc.

M. Mathieu Villet ajoute qu'il y a une école dans le bâtiment, ce qui induit quelques nuisances sonores pour un appartement.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 24** NON : 1 Abstention : 1

La Présidente ne vote pas. Le préavis est adopté avec 24 voix.

9. Divers et propositions individuelles

La Présidente remercie M. Fabrice Weber pour son travail au sein de la commission des finances qui dure depuis 20 ans. Un présent lui est remis de la part de la Municipalité.

M. Marc Mostacci rebondit sur un article du Chant des Rossignols concernant la borne de recharge. Il remercie la Municipalité pour la pose de la borne. Il indique que sur certains réseaux, la borne n'est pas indiquée. Il a contacté Swisscharge à ce propos et l'entreprise l'a gentiment envoyé balader.

M. Philippe Thévoz répond que la Municipalité va contrôler que la borne apparaisse sur toutes les applications.

M. Dominique Spoerry a été surpris de voir un drapeau tibétain au centre du village.

M. Mathieu Villet répond que la Municipalité a pris position par rapport à cela en début de législature. Le 10 mars, plusieurs communes Suisses ont hissé le drapeau tibétain en soutien à ce peuple qui est particulièrement brimé par le Gouvernement chinois. C'est également pour montrer l'attachement à l'État de droit et à la démocratie.

M. Dominique Spoerry indique que la priorité de droite n'est pas respectée au chemin du Rogin, particulièrement par les cars postaux.

M. Philippe Thévoz répond que c'était un choix pour modérer le trafic, mais la question de la mise en place d'un céder le passage se pose, tout comme pour d'autres priorités de droite dans le village.

Mme Catherine Jaccard-Cloux indique que des panneaux « attention priorité de droite » peuvent par exemple être mis à chaque entrée du village.

M. Michel Jaquier propose d'installer un miroir à ce carrefour.

M. Philippe Thévoz indique quelques dates. Le 17 avril a lieu le forum de proximité, le 25 mai le «Compost en folie » et le 22 juin le Conseil est invité pour une broche.

La Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h32

Martine Borgeaud
Présidente



Marion Villars
Secrétaire

